

Diplôme d'Etat de professeur de danse Option Contemporaine

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

PESMD BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE

Caroline FOLLANA
05.56.91.27.37
cfollana@pesmd.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

L'admission en 1ère année se fait sur audition. Elle est par ailleurs soumise à l'obtention de l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) dans l'option souhaitée, à son équivalence ou à sa dispense (annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995). L'âge requis est d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. L'entrée en 2e année se fait sur audition. Elle est par ailleurs soumise à la validation des 3 UE de la 1ère année ou à leurs équivalences. L'âge requis est d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. Des conditions spécifiques d'admission existent pour les danseurs professionnels – contactez-nous.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Former des futurs professeurs chargés de l'enseignement des pratiques dansées, en particulier des disciplines de danse visées à l'article L.362-1 du code de l'éducation (danse classique, danse contemporaine et danse jazz) afin qu'ils soient en capacité de transmettre les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome aux élèves. Elle apporte les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome des élèves. Leur donne également des outils : - d'éveil, d'initiation et la conduite d'un apprentissage initial à destination d'amateurs. - de réalisation d'actions dans la vie culturelle locale.

Contenu et modalités d'organisation

Sur 2 ans minimum ou peut être suivi par unités de valeur (U.E.) sur plusieurs années. (Extrait de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995 modifié) Le diplôme est organisé en 4 unités de formation sanctionnées par une évaluation permettant la délivrance des 4 unités de valeur (U.V.) constitutives du diplôme. La durée de la formation est de 600 heures minimum. ANNEE 1 : UE 1 Histoire de la danse dont atelier de culture chorégraphique UE 2 Formation Musicale danseur UE 3 Anatomie-Physiologie Complément de formation année 1 : Pratique artistique supérieure et techniques de la scène : Théorie et Pratique//Art de la danse (cours techniques en relation avec la formation musicale du danseur et en relation avec l'analyse du mouvement Atelier d'analyse d'œuvres en relation avec le programme de formation musicale (PBH) Ateliers de composition chorégraphique Total année 1 = 200 H ANNEE 2 : UE 4 UE Pédagogie Pédagogie d'Éveil Initiation à la danse Théorie et pratique des processus d'apprentissage (modules pratiques d'application pédagogique avec élèves de tous niveaux de l'éveil au Cycle supérieur avec accueils scolaires ou à horaires aménagés (CRR, EMD, associations, ...) Complément de formation année 2 : Pratique artistique supérieure et techniques de la scène : Théorie et Pratique//Art de la danse (cours techniques en relation avec spécificité technique et l'accompagnement musical du cours de danse) Écriture/répertoire et projet spectaculaire Stage hors-murs facultatif TOTAL année 2 = 400 H

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État de professeur de danse option danse contemporaine - Niveau 6 :
Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00612990	du 01/09/2025 au 30/06/2027	Bordeaux (33)	PESMD BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE		MON COMPTE FORMATION	FPC